



Été 2025

Guide des parents

Du 23 juin au 15 août 2025
Fermé les 24 juin et 1^{er} juillet

Pour nous joindre :
Camp de jour 418.365.5421
Administration 418.365-5844

Objectifs du Camp de jour

Notre but principal pour cet été est d'assurer le plaisir et la sécurité des participants et de notre équipe même si nous savons qu'il n'y a pas de risque zéro. Cet été, plus qu'à l'habitude, la collaboration entre vous et notre organisme sera primordiale. Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour respecter les mesures d'hygiène que nous avons établies à partir de l'institut national de la santé publique (INSP) ainsi que de l'association des camps du Québec (ACQ). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir de vous répondre le plus clairement possible. Il s'agit d'un défi pour tous, c'est pourquoi nous souhaitons pouvoir travailler avec vous dans le respect et la bonne humeur.

Les objectifs que nous poursuivons dans le cadre de notre Camp de jour sont les suivants :

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.
- Faire en sorte que les enfants aient du plaisir et s'amuse.
- Susciter chez eux l'intérêt pour les activités de plein air.
- Leur permettre d'évoluer dans une vie de groupe stimulante.
- Donner l'opportunité aux jeunes de développer leurs habiletés et faire en sorte qu'ils en acquièrent de nouvelles.
- Faire vivre aux enfants de nouvelles expériences.
- Favoriser les saines habitudes de vies.
- Favoriser la gestion responsable des matières résiduelles (déchets).

La programmation des activités a été structurée de façon à ce que les animateurs et les enfants puissent atteindre cette mission, ces objectifs.

LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS AU CAMP DE JOUR

Les heures du camp de jour pour l'été 2025 sont de 8 h à 16 h. (Heure de diner inclus)
Le service de garde sera de 7 h 30 à 8 h et de 16 h à 17h

Le service de garde ouvre ses portes à **7 h 30**. Aucun animateur ne prendra en charge les enfants avant l'heure d'ouverture et aucun enfant n'aura accès à la salle du camp de jour avant 7 h 30. Vous êtes donc responsable de votre enfant.

Il est possible de téléphoner directement au camp de jour au numéro suivant : 418 365-5421. Par contre, il pourrait arriver que les animatrices ne soient pas disponibles

pour répondre à l'appel. Communiquez avec le bureau municipal (418 365-5844) et nous ferons le relais au camp de jour.

Par respect pour les animateurs, nous vous demandons de venir chercher vos enfants pour **17 h**. Une pénalité de 5 \$ par tranche de 5 minutes par enfant sera imposée aux parents qui arriveront après 17 h, ceci dans le but de dédommager l'animateur qui reste sur place avec votre enfant. En cas de retard, un formulaire sera à signer par le parent.

Si votre enfant n'est pas présent lors d'une journée pendant la semaine, veuillez-nous en aviser le plus tôt possible.

PROGRAMMATION

L'organisme souhaite assurer le bien-être, la santé et la sécurité de tous ses employés et surtout des enfants. Il s'agit là de notre priorité!

Les activités du camp, sauf en cas d'intempéries ou de chaleur accablante, auront entièrement lieu à l'extérieur. Dans ce cas, le local est climatisé donc les enfants seront à l'intérieur. Nous avons aussi accès au gymnase de l'école La Croisière, une affiche sera mise dans la porte du camp de jour pour vous aviser si jamais vous passer porter votre enfant plus tard ou venez le chercher plus tôt!

FICHE MÉDICALE ET AUTORISATION

Nous vous demandons de remplir les documents qui sont avec le formulaire d'inscription afin que les animateurs puissent avoir le plus d'information sur les enfants. Il est important de remplir une fiche. À défaut de fournir le document lors de la première journée de camp de votre enfant, celui-ci pourrait se voir refuser l'accès au camp de jour.

À noter qui est aussi de votre responsabilité, lors de l'inscription de votre enfant, de signaler si celui-ci a un besoin particulier.

LES BONS CAMPEURS ONT TOUJOURS EN LEUR POSSESSION:

- ☐ Sac à dos
- ☐ Boîte à lunch (lunch froid)
- ☐ Collations
- ☐ Gourde/bouteille d'eau
- ☐ Maillot de bain – Serviette
- ☐ Crème solaire
- ☐ Chapeau/casquette
- ☐ Souliers fermés (pas de sandales)
- ☐ Linge de rechange

Nous vous demandons de bien identifier les effets personnels de vos enfants.

* Certains enfants qui participent au camp de jour peuvent souffrir d'allergie à certains aliments. Afin d'éviter certains accidents fâcheux, nous demandons aux parents d'éviter de mettre à l'intérieur des boîtes à lunch des aliments contenant des traces de noix ou d'arachides.

L'ÉCHANGE D'EFFETS PERSONNELS SERA INTERDIT. PRENDRE NOTE QUE LES iPod, TABLETTES, CELLULAIRES ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES SERONT INTERDITS.

SÉCURITÉ AU CAMP DE JOUR

Crème solaire

Il est obligatoire que les parents fournissent une crème solaire à leurs enfants (nous recommandons une crème solaire de FPS 30 au minimum). Si l'enfant éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la collaboration d'un ami. Les animateurs ne doivent pas appliquer eux-mêmes la crème solaire sur la peau des enfants. Il s'agit là d'un règlement auquel nous devons nous conformer. Si les parents désirent que les animateurs aident leurs enfants à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation écrite et signée au responsable.

Maladies

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autre) ne peut être admis au camp de jour. Lorsque l'animateur se rend compte de l'état maladif d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il vienne chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au responsable du camp de jour au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

Accident/incident

Si votre enfant se blesse ou s'il a un malaise et que l'animateur juge nécessaire un transport vers un établissement de la santé, l'animateur tentera de rejoindre le parent de l'enfant pour l'aviser. S'il ne réussit pas, le transport se fera en ambulance et l'enfant sera accompagné par un animateur ou un gestionnaire. Le transport sera payable par les parents.

En aucun moment les animateurs ne sont autorisés à transporter un enfant blessé avec leur propre voiture.

CODE DE VIE de tous les jours

1. Le bon fonctionnement du camp de jour ne peut se faire que dans la politesse et dans le respect des animateurs, des enfants, des parents, de soi, des équipements et des installations.
2. En aucun temps et sous aucun prétexte, ni l'intimidation ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion (en cas de situation extrême).
3. Les enfants vont voir les animateurs lorsque ça ne va pas avec un ami.

4. Advenant des problèmes de conduite, les responsables du camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec les parents de l'enfant concerné (communication orale ou écrite), lorsque celui-ci viendra chercher son enfant OU si l'enfant quitte seul, celui-ci a la responsabilité de donner le billet d'avertissement écrit à son parent. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant. Les animatrices ont le pouvoir d'émettre un avis lorsqu'elles jugent que l'enfant ne collabore pas lors des interventions répétées. Il est aussi probable que le parent reçoive un appel du gestionnaire si la situation est plus complexe.

La procédure pour un enfant qui ne respecte pas un des volets du code de vie est :

- | | |
|------------------------|---|
| 1 ^{er} avis : | Avertissement dit ou écrit au parent. |
| 2 ^e avis : | Retrait d'une journée complète du camp de jour. |
| 3 ^e avis : | Retrait d'une période indéterminée du camp de jour. |

Nous comptons sur votre collaboration pour qu'il soit compris et appliqué par votre enfant.

Nous aimerions aussi vous rappeler que l'équipe d'animation est souvent composée de jeunes entre 15 et 18 ans, et souvent, les jeunes en poste en sont à leur première expérience de travail. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration avec l'équipe.